



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Remboursement des kits de biopsie

Question écrite n° 35571

### Texte de la question

M. Christian Hutin interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de remboursement du « *kit* de biopsie » nécessaire au dispositif de prévention des cancers et notamment du cancer du sein. En effet, d'un coût de 35,60 euros, cette somme est loin d'être négligeable pour beaucoup de Français. Devant cette dépense, beaucoup d'entre eux font le choix de retarder, de reporter cet examen. On sait à quel point la prise en charge tardive des pathologies obère dangereusement les chances de guérison. Si on souhaite que les campagnes de prévention soient les plus efficaces possibles, il est indispensable que les outils, comme les *kits* de biopsie, soient remboursés par la sécurité sociale. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des décisions qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Hutin](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35571

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 janvier 2021](#), page 461

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)